

CENTRE
D'EXPERTISE HYDRIQUE
DU QUÉBEC

Plan d'action 2014-2015

Cette publication a été réalisée par le Centre d'expertise hydrique. Elle a été produite par la Direction des communications du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Crédits photos des couvertures : André Perron, Elaine Lacroix

Pour des renseignements généraux, communiquez avec le Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Centre d'information

Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 29^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone :

Québec (appels locaux) : 418 521-3830

Ailleurs au Québec : 1 800 561-1616

Télécopieur : 418 646-5974

Courriel : info@mddelcc.gouv.qc.ca

Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2014

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-71785-0 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec - 2014

MESSAGE DE LA DIRECTION

Par l'entremise de son plan d'action, le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) présente les objectifs qui marqueront ses activités au cours de l'année financière 2014-2015, mais aussi certains objectifs stratégiques dont l'atteinte s'échelonne sur quelques années.

Le CEHQ entreprend deux importants projets mobilisateurs pour l'organisation, l'élaboration d'une planification stratégique et la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue axée sur les besoins des clients. Le CEHQ se donnera d'abord une vision prospective du rôle qu'il joue dans l'État québécois, reverra sa mission et établira ses priorités organisationnelles pour les prochaines années dans le cadre d'un exercice de planification stratégique. Il débutera également l'inventaire de tous ses processus de travail, pour déterminer ceux qui doivent être optimisés et documentés. Grâce à cette démarche, l'organisation pourra se doter d'un plan structuré pour faire évoluer ses façons de faire vers les meilleures pratiques.

De plus, dans l'accomplissement de sa mission, le CEHQ ne peut ignorer la capacité financière limitée de l'État. C'est dans cette optique qu'il entend revoir, avec la collaboration des autres ministères et organismes concernés, la pertinence d'assurer la gestion de plus de 900 barrages gouvernementaux et identifiera, le cas échéant, les organisations qui devraient les prendre en charge.

Le CEHQ évaluera la valeur de ses services dans le cadre de l'application de la Loi sur la sécurité des barrages et de la Loi sur le domaine hydrique de l'État afin d'ajuster sa tarification en fonction des services rendus. Il poursuivra également ses activités visant à mieux outiller le Québec dans la prévention et l'adaptation à l'égard des changements climatiques.

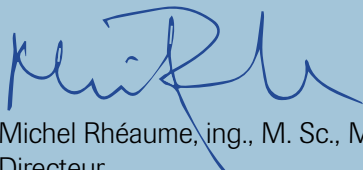
Les objectifs de ce plan d'action constituent des défis stimulants pour notre organisation et nous travaillerons avec rigueur pour les relever, en conservant toujours à l'esprit nos responsabilités envers les citoyens.



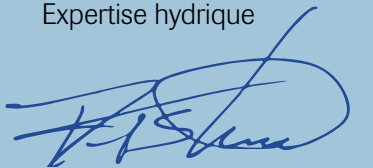
Pierre Aubé, ing.
Directeur général
Centre d'expertise hydrique du Québec



Yves Rochon, biologiste
Directeur
Expertise hydrique



Michel Rhéaume, ing., M. Sc., MBA
Directeur
Sécurité des barrages



Peter Stevenson, M.A.P.
Directeur
Gestion du domaine hydrique de l'État



Marie-Claude Théberge, ing.
Directrice
Barrages publics

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉSENTATION DU CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE	1
1.1 MISSION ET MANDATS	1
1.1.1 Principaux mandats.....	1
1.1.2 Champs d'activité.....	2
1.2 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	4
1.2.1 Organigramme.....	4
1.3 PRODUITS ET SERVICES.....	4
1.4 CLIENTÈLE ET PARTENAIRES.....	5
2. OBJECTIFS ET INDICATEURS 2014-2015.....	7
3. FACTEURS DE CONTINGENCE	9
4. DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS.....	11
ANNEXE 1 : RESSOURCES ALLOUÉES	13



Photo : Gilles Gaudette

1

PRÉSENTATION DU CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE

Le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) est une unité administrative du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Conformément à la convention de performance et d'imputabilité (CPI) conclue en avril 2001 avec le ministre de l'Environnement, il forme une agence qui relève de la Direction générale de l'eau, de l'expertise et des évaluations environnementales. Il évolue constamment pour rester à la fine pointe des connaissances et du savoir-faire relativement aux barrages, au régime hydrique et au domaine hydrique de l'État.

1.1 MISSION ET MANDATS

La mission du CEHQ consiste à s'assurer que le régime hydrique du Québec est géré selon des critères de sécurité, d'équité et de développement durable. À cette fin, il assure la régularisation du régime des eaux de certains bassins versants par l'exploitation des barrages publics ainsi que la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et le maintien de son intégrité. Il veille également à la sécurité des barrages.

De manière générale, il acquiert les connaissances hydrologiques, hydrauliques et hydrogéomorphologiques dont le MDDELCC a besoin pour assurer la protection des ressources en eau. Il évalue également les effets des changements climatiques sur le régime hydrique des rivières du Québec.

1.1.1 Principaux mandats

- Colliger et diffuser les données sur les niveaux et les débits des cours d'eau en exploitant des stations hydrométriques réparties sur l'ensemble du territoire québécois.
- Réaliser des prévisions de débits sur certaines rivières du Québec et diffuser ces prévisions à l'intention des gestionnaires de barrages, du ministère de la Sécurité publique et du public.
- Exploiter quelque 760 barrages publics, dont 326 sont à forte contenance, et en assurer la gestion, la surveillance et la maintenance.
- Assurer la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et le maintien de son intégrité.
- Voir à l'application de la Loi sur la sécurité des barrages, qui vise les 5 923 barrages actuellement inscrits dans le répertoire des barrages, dont 2 011 sont à forte contenance.
- Conseiller le Ministère, les autorités responsables de la sécurité civile et ses autres clients en ce qui concerne le régime hydrique des rivières du Québec.
- Représenter le gouvernement auprès des organismes responsables de la régularisation des bassins hydrographiques limitrophes du Québec (fleuve Saint-Laurent, Grands Lacs et rivière des Outaouais).

1.1.2 Champs d'activité

Exploitation des barrages publics dont le MDDELCC a la responsabilité

- Déterminer et réaliser les manœuvres nécessaires à la régularisation des débits et au maintien des niveaux d'eau en fonction de l'usage des barrages et des réservoirs.
- Réaliser les divers travaux d'entretien requis pour assurer la fiabilité de toutes les composantes des barrages dont il est responsable : structure, mécanique, électricité, informatique et aménagement.
- Concevoir, réaliser et superviser les travaux de réfection, de mise aux normes et de démolition des barrages.
- Évaluer la sécurité des barrages publics et coordonner les interventions lors de situations d'urgence.
- Détecter, par des inspections visuelles et à l'aide d'instruments de mesure, les anomalies qui pourraient nuire au bon fonctionnement des barrages et à leur sécurité.
- Déterminer les barrages qui ne sont pas essentiels à la mission de l'État et qui doivent être arasés pour des raisons de sécurité et de protection de l'environnement.

Gestion du domaine hydrique de l'État

- Gérer le lit des cours d'eau navigables et le lit des cours d'eau non navigables bordant les lots concédés après le 1^{er} juin 1884. Il s'agit d'administrer les droits d'occupation et, au besoin, de régulariser l'occupation par un permis, un bail, une servitude, une vente ou toute autre mesure nécessaire.
- Fournir l'expertise nécessaire à la régularisation foncière des terres de l'État qui sont occupées ou inondées par des ouvrages de retenue des eaux.
- Réaliser des expertises foncières liées au domaine de l'arpentage et de la géomatique, pour répondre aux enquêtes en matière de délimitation visant notamment à établir la limite foncière ou à déceler les empiètements sur le lit des lacs et des cours d'eau publics en vue d'en régulariser l'occupation.
- Participer au programme de rénovation cadastrale à titre de propriétaire foncier et voir à l'enregistrement et à la mise à jour des droits dans le Registre du domaine de l'État (RDE).
- Assurer la mise à jour et le développement de l'encadrement légal et administratif associé à la gestion du domaine hydrique de l'État.
- Gérer et traiter les demandes intergouvernementales ou interministérielles de transfert ou de rétrocession de droits sur des lots de grève et en eau profonde.

Sécurité des barrages

- Analyser les plans, les devis et les documents techniques soumis préalablement à la réalisation de travaux ainsi que les études d'évaluation déposées en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages afin de s'assurer du respect des normes de sécurité, des règles de l'art et de la réglementation en vigueur en matière de sécurité des barrages.
- Préparer les documents techniques et juridiques destinés à appuyer les décisions ministérielles et gouvernementales relatives aux demandes d'autorisation de travaux sur les barrages, aux demandes d'approbation de l'exposé de correctifs et au calendrier de mise en œuvre résultant de l'évaluation de la sécurité des barrages à forte contenance.
- Assurer la mise à jour du répertoire des barrages par la réalisation de visites de vérification de barrages en vertu du programme établi par la Direction de la sécurité des barrages, notamment à la suite de la demande d'un partenaire, à la suite d'événements exceptionnels ou après la réalisation de travaux.

- Apporter un soutien technique et réglementaire aux propriétaires et à leurs consultants pour s'assurer de la sécurité des barrages.
- Assurer la mise à jour et le développement de l'encadrement légal, réglementaire et administratif associé à la sécurité des barrages.

Connaissance et expertise hydrique

- Exploiter quelque 230 stations de mesure des niveaux et des débits des principaux cours d'eau du Québec et traiter, analyser et diffuser les données recueillies.
- Élaborer des modèles de simulation et de prévision touchant le débit de certains cours d'eau, la fonte des neiges et le ruissellement pour apporter, entre autres, l'expertise nécessaire à la gestion des barrages publics et au travail des intervenants de la sécurité civile en période hydrologique exceptionnelle et étudier divers aspects de la gestion quantitative de l'eau, notamment les aspects liés aux effets des changements climatiques.
- Fournir des services de soutien techniques et scientifiques aux différentes unités du MDDELCC en ce qui concerne, notamment, les zones inondables, l'érosion et la gestion intégrée de l'eau et collaborer à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement.

1.2 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

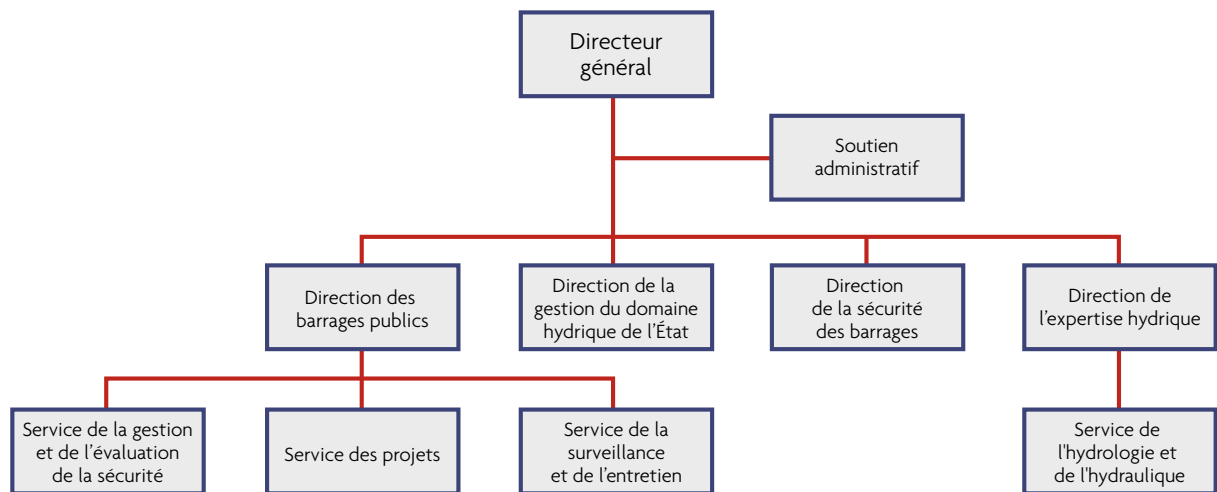
Pour mener à bien la mission et les mandats qui lui sont confiés, le CEHQ disposait, en 2013-2014, de 213 équivalents temps complet (ETC) autorisés. Le nombre d'ETC autorisés pour 2014-2015 n'est pas encore disponible. Une grande partie de l'équipe est constituée d'ingénieurs, de professionnels, de techniciens et d'ouvriers de diverses disciplines caractéristiques des activités du CEHQ, telles que l'hydrologie, l'hydraulique, la structure, la géotechnique, la mécanique, l'instrumentation, la construction et la gestion des barrages.

L'équipe comprend également des arpenteurs-géomètres, des notaires, des agents de recherche en droit, des techniciens et des géographes qui permettent au CEHQ d'assumer ses responsabilités en matière de gestion foncière.

Enfin, l'équipe comprend le personnel administratif nécessaire au soutien de ses activités professionnelles et techniques, soit le personnel d'encadrement, les professionnels et les employés de soutien qui effectuent les tâches de secrétariat, de documentation, d'approvisionnement, de facturation, de suivi budgétaire, de développement organisationnel et d'informatique.

1.2.1 Organigramme

Le CEHQ se compose de quatre directions, de quatre services, d'une unité de soutien administratif et de neuf centres de services. Ces derniers sont répartis dans diverses régions du Québec et sont principalement destinés à l'exploitation des barrages publics.



1.3 PRODUITS ET SERVICES

Le Centre d'expertise hydrique du Québec fournit, dans ses champs de compétence, quatre types de produits et de services :

- Les produits liés à la connaissance, qui visent l'acquisition, le traitement, la production et la diffusion d'information. Entre autres, le CEHQ publie les nouveaux droits sur le domaine hydrique de l'État dans le Registre du domaine de l'État (RDE). Il diffuse aussi sur son site Web des données sur les niveaux et débits de plusieurs rivières du Québec. Il réalise et met à jour l'Atlas hydrologique du Québec.

- Le service de gérance, qui comprend la gestion, la surveillance et la maintenance des barrages et des stations hydrométriques dont il est responsable ainsi que la gestion foncière du domaine hydrique de l'État. Il réalise, par exemple, quelque 900 activités de surveillance annuellement sur près de 350 barrages à forte contenance.
- Le service d'expertise-conseil, qui comporte essentiellement la production des avis, des études et des analyses ainsi que les services de conseils techniques et scientifiques. Le CEHQ soutient, entre autres, le consortium Ouranos dans la gestion du programme Ressources hydriques, dont l'objectif est d'étudier des stratégies d'adaptation aux effets des changements climatiques dans une optique de gestion intégrée des ressources en eau.
- La production d'autorisations et d'actes administratifs et légaux, qui comprend l'analyse des dossiers et la production des divers actes requis en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages et de la Loi sur le régime des eaux. Par exemple, le CEHQ analyse chaque année environ une centaine de demandes d'autorisation de travaux ainsi qu'une soixantaine d'exposés de correctifs résultant de l'évaluation de la sécurité de barrages à forte contenance. Il traite aussi près d'une centaine de demandes liées aux droits d'occupation ainsi que plusieurs demandes de transfert des terres du domaine hydrique de l'État.

1.4 CLIENTÈLE ET PARTENAIRES

Le CEHQ est en relation constante avec une clientèle nombreuse et diversifiée. De plus, il réalise plusieurs activités en collaboration avec différents partenaires.

Les citoyens, qui constituent sa principale clientèle, sont au cœur de ses préoccupations et de sa mission. Ils se répartissent en plusieurs catégories : utilisateurs du domaine hydrique de l'État, riverains désirant y obtenir un droit d'occupation, personnes bénéficiant d'un plan d'eau régularisé par la présence d'un barrage et y pratiquant la villégiature, des loisirs ou s'y approvisionnant en eau, citoyens habitant en aval d'un barrage de régularisation des crues, personnes dont la sécurité est accrue en raison de meilleures normes de construction et de gestion des barrages ou citoyens désirant obtenir de l'information sur les débits et niveaux d'eau des quelque 170 rivières instrumentées du Québec.

Les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) constituent également une clientèle pour plusieurs produits et services du CEHQ, notamment le soutien à la détermination des zones inondables, la diffusion des données sur les niveaux et les débits des cours d'eau ainsi que les prévisions hydrologiques au moment des crues printanières.

Les propriétaires de barrages, notamment des entreprises productrices ou utilisatrices d'énergie hydroélectrique, des regroupements de villégiateurs et des particuliers, font aussi partie de sa clientèle dans le cadre de l'application de la Loi sur la sécurité des barrages.

Chaque année, les autres secteurs du MDDELCC lui font parvenir environ 200 demandes d'avis techniques touchant, notamment, les zones inondables, les projets visés par une autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, les problématiques d'érosion, le calcul de débits d'étiage ou la gestion intégrée de l'eau.

Plusieurs autres ministères et organismes, principalement Revenu Québec, le ministère de la Sécurité publique, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le ministère des Transports et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, sont des clients du CEHQ puisqu'ils utilisent les données recueillies par ce dernier ou qu'ils font appel à son expertise.

Le CEHQ entretient aussi des liens de partenariat avec des citoyens, des entreprises ou des organismes (municipalités, régies intermunicipales, regroupements de villégiateurs, Hydro-Québec, etc.) qui bénéficient de la présence d'ouvrages publics et avec lesquels le gouvernement a conclu des contrats ou des ententes de partenariat. Il agit également en partenariat avec les organismes responsables de la régularisation des bassins limitrophes du Québec.

Dès son premier plan d'action, pour répondre de façon optimale aux besoins de sa clientèle et de ses partenaires, le CEHQ s'est fixé trois objectifs permanents afin de poursuivre l'amélioration de ses résultats. Ces objectifs consistent à :

- Maintenir à un haut niveau les connaissances et le savoir-faire de son personnel;
- Fournir à sa clientèle une expertise et des services de grande qualité;
- Accroître sa marge de manœuvre budgétaire.

2

OBJECTIFS ET INDICATEURS 2014-2015

Champs d'activité	Objectifs	Indicateurs
Exploitation des barrages publics	Adapter la méthodologie d'évaluation de l'état des barrages publics à forte contenance pour rencontrer les exigences du cadre de gestion des investissements en infrastructures	Méthodologie d'évaluation établie
	Mettre en œuvre le programme de sécurité de la Direction des barrages publics	Dépôt d'un bilan sur la mise en œuvre du programme
	Proposer une stratégie de gestion de la conduite Saint-Félicien	Dépôt de recommandations aux autorités ministérielles sur l'avenir de la conduite Saint-Félicien
	Augmenter le nombre d'interventions d'entretien en transférant cinq projets majeurs du Service de la surveillance et de l'entretien au Service des projets	Nombre d'interventions réalisés
	Réviser la gouvernance des barrages gouvernementaux	Dépôt de recommandations
Gestion du domaine hydrique de l'État	Faire plus de 150 interventions de contrôle liées aux occupations sur le domaine hydrique de l'État	Nombre d'interventions de contrôle réalisées
	Réaliser un diagnostic de l'application du Règlement sur le domaine hydrique de l'État	Dépôt de recommandations
Administration de la Loi sur la sécurité des barrages	Faire plus de 350 visites de barrages à des fins de vérification, de soutien technique et d'intervention spécifique auprès de propriétaires de barrages	Nombre de visites réalisées
	Revoir la tarification dans le but d'assurer l'autofinancement des services liés à l'administration de la Loi sur la sécurité des barrages	Stratégie d'autofinancement élaborée

Champs d'activité	Objectifs	Indicateurs
Connaissance et expertise hydrique	Avoir une meilleure connaissance des petits bassins versants de la Côte-Nord dans le réseau hydrométrique	Mise en place d'une nouvelle station hydrométrique
	Poursuivre le projet de veille hydrologique visant la prévision des crues dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques	Prévisions disponibles pour 10 rivières additionnelles et diffusées quotidiennement sur Internet
Développement organisationnel	Sensibiliser les employés au nouveau programme de prévention en santé et sécurité du travail	Pourcentage d'employés rencontrés
	Se donner une vision et déterminer les priorités organisationnelles pour les prochaines années	Dépôt de la planification stratégique du CEHQ aux autorités ministérielles
	Instaurer une démarche d'amélioration continue au CEHQ	Structure organisationnelle instaurée

3

FACTEURS DE CONTINGENCE

L'atteinte des objectifs du CEHQ est liée à un certain nombre de facteurs externes imprévisibles, tels que :

- Les phénomènes naturels exceptionnels – Le régime hydrique est au centre des activités du CEHQ et il est soumis aux aléas du climat. Le CEHQ est organisé pour fonctionner au rythme des événements climatiques. Cependant, des événements inhabituels, comme des crues fortes ou des étiages critiques, nécessitent la mobilisation de ses ressources et une réévaluation de ses priorités, ce qui influe sur le rendement de l'organisation.
- La difficulté à recruter ou à retenir le personnel dans certaines classes d'emploi – Depuis quelques années, il est très difficile de recruter certains spécialistes, notamment des ingénieurs civils, des techniciens en travaux publics et des arpenteurs-géomètres, en raison de leur rareté sur le marché de l'emploi et de la demande très forte d'entreprises, de municipalités ou de ministères pour les spécialistes de ces professions, particulièrement dans le contexte de vastes programmes d'infrastructures. Si le CEHQ ne réussit pas à pourvoir les postes disponibles, l'atteinte de certains objectifs sera compromise.
- La modification de l'enveloppe de crédits ou l'ajout d'activités imprévues en cours d'exercice – Les activités courantes du CEHQ sont planifiées en fonction des crédits rendus disponibles en début d'exercice. Une modification des crédits en cours d'année ou l'ajout d'activités non prévues à la programmation peuvent avoir une incidence sur sa capacité à atteindre les objectifs fixés.
- Des revenus autonomes inférieurs à la prévision – Certaines activités courantes ainsi que certains dossiers stratégiques et de développement sont financés à même les crédits provenant de l'application du crédit au net dont bénéficie le CEHQ. Si les revenus admissibles au calcul du crédit au net n'atteignent pas le niveau prévu, le CEHQ ne sera peut-être pas en mesure d'atteindre ses objectifs.
- La disponibilité des unités centrales du Ministère pour fournir les services dont a besoin le CEHQ – Certains objectifs du plan d'action sont atteints grâce à la collaboration d'unités centrales du MDDELCC. La disponibilité du personnel de ces unités est donc essentielle, car elle peut avoir une incidence sur la livraison des produits et sur la prestation des services attendus.



Photo : Gilles Gaudette

4

DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS

Le CEHQ adhère à la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens du MDDELCC et s'en déclare solidaire. L'objectif de cette déclaration consiste notamment à offrir aux citoyens des services accessibles, courtois, diligents et équitables dans le contexte de la mission et des domaines d'intervention du Ministère. Le CEHQ s'engage à poursuivre l'application, tout au long de la réalisation de son plan d'action pour l'année financière 2014-2015, des mécanismes adéquats afin d'atteindre les objectifs établis par cette déclaration.



Photo : Caroline Anderson

ANNEXE 1 : RESSOURCES ALLOUÉES

Le CEHQ bénéficie d'un crédit au net depuis l'exercice 2002-2003. Ainsi, ses crédits sont réajustés en cours d'exercice d'un montant équivalant à 100 % des revenus excédant la prévision des revenus associés au crédit au net, qui est de 2 M\$. Par contre, si ses revenus sont inférieurs à cette somme, il doit réduire d'autant ses dépenses. Cet assouplissement budgétaire, décrit dans l'entente de gestion du CEHQ, donne à ce dernier une marge de manœuvre pour démarrer ou consolider certaines activités, améliorer le service à la clientèle ou mieux réagir à des situations imprévues.

Les crédits totaux disponibles en 2014-2015 sont estimés à 50,9 M\$, dont 2,9 M\$ proviennent de l'application du crédit au net. Ce budget comprend un montant de près de 28,7 M\$ en crédits d'investissement, lesquels sont essentiellement requis pour assurer les gros travaux d'entretien, de modernisation et de mise aux normes des barrages publics. Des crédits de transfert de 45 000 \$ sont également inclus dans les crédits de dépenses votés. Les tableaux 1 et 2 indiquent la provenance des crédits totaux disponibles en 2014-2015 et leur répartition par activités et par dossiers.

Tableau 1 Crédits totaux disponibles en 2014-2015 (000 \$)

Crédits de dépenses votés	11 313,7
Crédits d'investissement votés	28 676,7
Total des crédits votés	39 990,4
Crédits reportés de 2013-2014	0
Crédits provenant de l'application du crédit au net ¹	2 937,6
Sommes provenant des revenus du CEHQ versés au Fonds vert	3 098,5
Autres crédits (Fonds relatif à certains sinistres)	4 881,8
Total des crédits non votés	10 917,9
Crédits totaux	50 908,3

1 En fonction de la prévision des revenus admissibles au calcul du crédit au net en début d'exercice.

Tableau 2 Répartition des crédits totaux disponibles en 2014-2015 par activités et par dossiers

	Budget de dépenses		Autres			Crédits disponibles	
	ETC utilisés : projection au 1 ^{er} avril 2014 (1)	Crédits votés au 1 ^{er} avril 2014 (2)		Crédits provenant de l'application du crédit au net (3) (000 \$)	Sommes provenant des revenus du CEHQ versés au Fonds vert (4) (000 \$)	Autres crédits (5) (000 \$)	2014-2015 (000 \$)
		Dépenses (000 \$)	Investissement (000 \$)				
Activités financées par les crédits votés							
Direction générale et soutien administratif		1 086,4	0				1 086,4
Direction des barrages publics (DBP)		6 517,4	28 372,3				34 889,7
Direction de l'expertise hydrique		1 703,7	10,0				1 713,7
Direction de la sécurité des barrages		0	15,0				15,0
Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État		2 006,2	279,4				2 285,6
Plan d'accélération des investissements (PAI) (6)						4 600,0	4 600,0
Total partiel		11 313,7	28 676,7			4 600,0	44 590,4
Activités autofinancées							
Direction de la sécurité des barrages				1 225,2			
Direction générale – expert-conseil				768,5			
DBP – expert-conseil				905,3			
Barrages du Témiscamingue					1 100,0	281,8	
Surveillance et entretien des barrages publics							
Démolition des barrages publics							
Modernisation de la gestion des barrages publics (études de sécurité)							
Plan d'action sur les changements climatiques					871,0		
Réseau hydrométrique (entente fédérale-provinciale)					618,4		
Consolidation et rehaussement des ouvrages de retenue sur le pourtour du lac Kénogami							
Veille hydrologique				38,6	364,6		
Gestion contractuelle					144,5		
Soutien administratif (secrétariat, documentation et réaménagement)							
Total partiel		0	0	2 937,6	3 098,5	281,8	6 317,9
TOTAL		11 313,7	28 676,7	2 937,6	3 098,5	4 881,8	50 908,3

(1) ETC = équivalent temps complet.

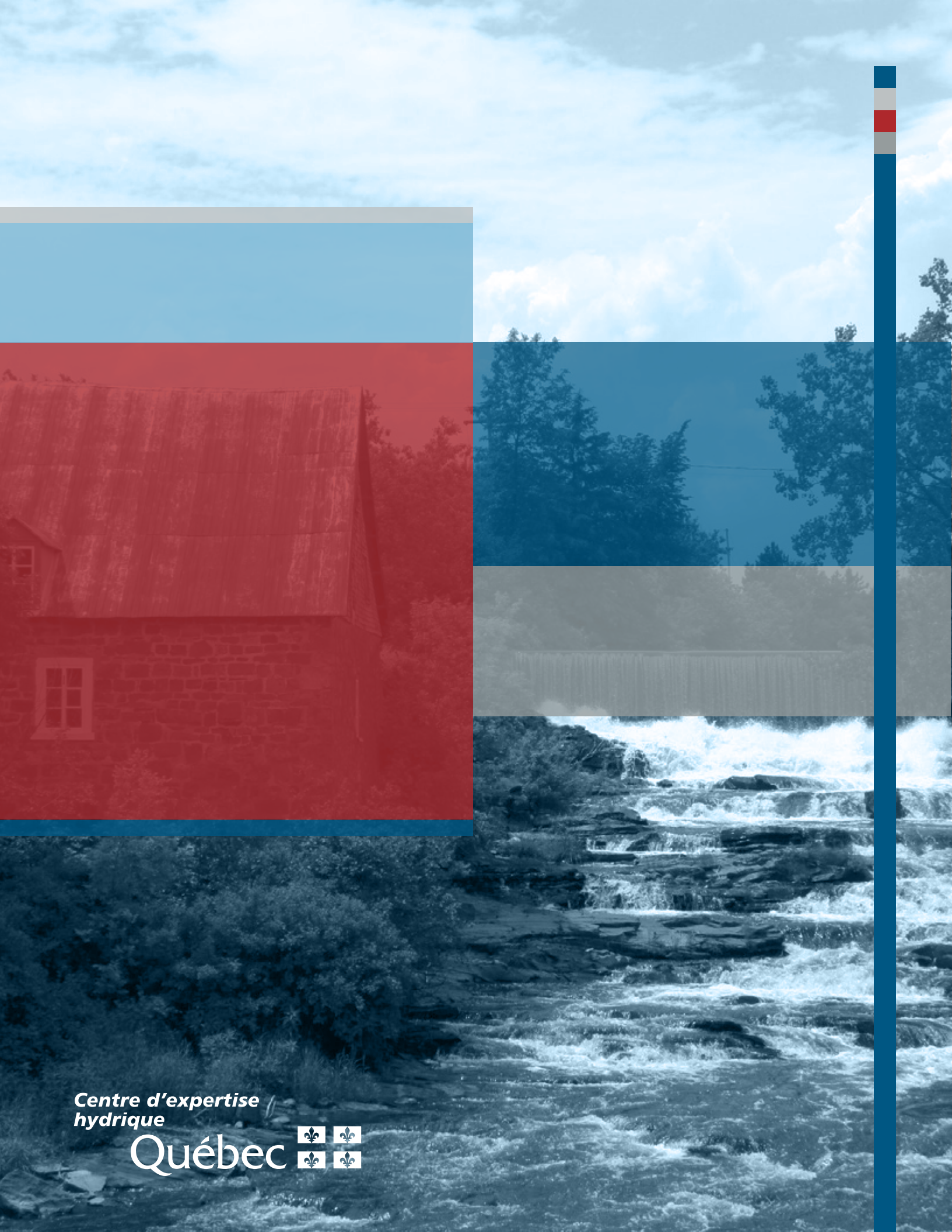
(2) Tient compte des ajustements ministériels faits en début d'exercice lors de la planification de la main-d'œuvre.

(3) Revenus prévus en début d'exercice.

(4) Inclut les dépenses d'investissement.

(5) Crédits d'investissement provenant du Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées et du Plan d'accélération des investissements.

(6) Les ETC associés au Plan d'accélération des investissements sont inclus dans les directions concernées.



*Centre d'expertise
hydrique*

Québec 